

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

Étaient présents : M. POTHET Yves, Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole, M. MARION Philippe, Mme DESPREZ Sylvaine, M. FERRE Jérôme, M. BOUCHER Christian, Mme LINTÉ Véronique, Mme MESNARD Katia, Mme LEPAPE Nathalie, M. NEVEU Arnaud, M. SOUPIRON Janick, M. FOUCHER Robert

Était excusé et ont donné pouvoir :

Mme PICARD Yvette à Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole
M. HASLE Arnaud à M. MARION Philippe

Étaient Absents :

M. DEBOUZY Julien

Secrétaire de Séance : Mme MESNARD Katia

I – Approbation du dernier compte rendu

Modifications demandées par M. SOUPIRON et M. FOUCHER du compte rendu du 14 avril 2016

M. SOUPIRON au sujet du chemin rural n° 4 : il voulait savoir où en était le procès et le fait que la Commune ait été condamnée à payer 1500€

M. FOUCHER : demande la modification de : M. FOUCHER souligne quelques incohérences en M. FOUCHER souligne quelques erreurs.

II – SPANC Facturation du contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs neufs ou réhabilités sur la Commune conception - réalisation

M. Le Maire propose de facturer la prestation à l'usager à hauteur de ce qui est facturé par le Conseil Départemental. Accord à l'unanimité

III- TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Madame CLEMENT-LACAILLE, rapporteur indique que le SMIEEOM Val de Cher a décidé de porter de 11 % à 12 % la TEOM. La recette passe de 95107 € à 107043 € soit environ 12 000 € de plus

En 2019 -2020 la TEOM sera communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette augmentation.

IV – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU LOTISSEMENT DU CLOS DE LA FORET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M. et Mme CHAMBINAUD Daniel et Patricia d'acquérir une parcelle de terrain d'environ 500 m² au lotissement du Clos de la Forêt.

Le Service des Domaines évalue la valeur de ce terrain à 4 € le m². L'offre est de 10 € le m².

Il s'agit de l'espace libre laissé pour réaliser un éventuel lotissement à côté de celui-ci. Hors ce lotissement de se réalisera pas.

Ce terrain ne sera pas constructible et sera grêvé d'une servitude de passage des eaux pluviales dans le fossé existant.

Accord à l'unanimité

VI – CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE PASSAGE DE CANALISATIONS AU PROFIT DU LOTISSEMENT « LES BOUTONS D'OR »

M. Le Maire, informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer une servitude de passage et de passage de canalisations sur le lot 1 du lotissement des Peupliers pour desservir les lots du lotissement « Les Boutons d'Or ».

Il s'agit du lotissement de M. DANNEAU.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

VII – CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE DE 2^E CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE DE 2^E CLASSE A 28/35e

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu’il est nécessaire de modifier la quotité de travail de 28/35^e à temps complet d’un poste d’adjoint technique de 2^e classe à compter du 1^{er} septembre 2016. Accord à l’unanimité

X – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur POTHET informe le Conseil Municipal qu’il reçoit beaucoup de courriers concernant l’installation des compteurs « Linky » vecteurs d’ondes. Ils devraient être posés en 2018. M. MARION affirme qu’ils sont déjà posés aux HLM. M. POTHET rappelle que l’installation sur la Commune de Mur de Sologne doit se faire dès 2018. M. POTHET donne lecture d’un courrier reçu d’un administré (copie d’un courrier adressé à ERDF). M. le Maire indique que le sujet sera abordé en Communauté de Commune.
- Foire aux Chiens. M. Le Maire demande les élus qui seront présents pour la Foire aux Chiens.
- M. SOUPIRON demande copie du Budget 2016
- M. FERRE répond à la question posée par M. HASLE lors du précédent Conseil Municipal sur le déploiement de la ligne Très Haut Débit. Il s’est renseigné auprès du Maire de Villeherviers qui est chargé de la question auprès de la CCRM. La ligne qui fait l’objet de travaux sur la Commune va desservir les Communes de Lassay sur Croisne et de Veilleins. Les particuliers ne pourront pas être connectés. Aujourd’hui la Commune de Mur de Sologne est dotée de suffisamment de débit pour 85 % de la population à – de 3km. Il n’y aura pas d’évolution avant 2018. Sur les écarts une phase de développement autre peut être mise en place (type : par satellite) pour être couvert. Le Conseil Départemental prendra contact mais pas avant 2018-2019.

La séance est levée à 20 h 15.